

Mis et Thiennot : audience le 19 janvier



Jean-Pierre Mignard devant les grilles du palais de justice de Paris, en mars dernier au milieu des membres du comité de soutien. - (Photo archives NR)

Paris. Les plaidoiries de la sixième requête en révision auront lieu lundi 19 janvier. Jean-Pierre Mignard, avocat du comité Mis et Thiennot, est confiant.

En mars 2014, le défenseur du comité Mis et Thiennot, Jean-Pierre Mignard, avait obtenu le report de l'audience en espérant le vote d'une loi plus favorable à la révision. La présentation de la sixième requête en révision de l'affaire aura lieu le 19 janvier prochain, à Paris. Jean-Pierre Mignard fait le point, à quelques semaines de l'échéance cruciale.

Qu'en est-il de la loi sur la révision ?

« Elle est toujours en examen. Mais le projet signifie déjà l'intention du législateur. Une fois votée, cette loi élargira effectivement le champ de la révision. »

Audience publique ? Quels seront vos angles d'attaque pendant l'audience du 19 janvier ?

« Nous livrerons tout d'abord des éléments de droit et de fait qui restitueront le climat idéologique pestilentiel du début de l'affaire. Ce climat a joué un rôle très important sur la teneur de procédures caricaturales. Nous reviendrons bien évidemment aussi sur les actes de tortures perpétrés à l'encontre des jeunes accusés. En rappelant que la

convention de New York interdit de se servir de tout procès-verbal ayant été rédigé après utilisation de telles pratiques. La torture dans l'affaire Mis et Thiennot est aujourd'hui un fait reconnu. Il s'agit maintenant d'en tirer les conséquences de droit. »

L'audience sera-t-elle publique ?

« Cela avait été évoqué et j'attends le début de l'année pour en faire la demande. Pour l'instant, l'audience n'est ouverte qu'aux ayants droit. »

Comment expliquer, près de soixante-dix ans après, la force presque intacte de la mobilisation ?

« A mes yeux, cela s'explique par l'incroyable actualité de l'affaire. Ce combat n'est pas seulement celui de deux familles. Mais c'est aussi le combat pour le droit et la mémoire. »

Croyez-vous à un possible succès ?

« Franchement, si j'avais le moindre doute, je m'abstiendrais. »

Si la commission vote pour la révision, quelle sera la prochaine étape ?

« La Cour de cassation se réunira alors comme une cour d'assises. »

à suivre

Initialement programmée en mars 2014, elle avait été reportée et programmée lundi 12 janvier 2015. L'audience devant la commission d'instruction de la cour de révision aura finalement lieu lundi 19 janvier, à 14h.

Le comité de soutien Mis et Thiennot, présidé par Helga Pottier, organise un déplacement en car, en direction du palais de justice de Paris.

Pour tous renseignements concernant ce déplacement, contacter le 06.62.36.81.65.

Propos recueillis par Bruno Mascle